

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien communautaire
Pierre-De Saurel

6211-24-073

ÉTAIT PRÉSENT : M. LOUIS DÉRIGER, commissaire responsable et
président de l'assemblée

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL
DANS LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PAR PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 18 juin 2014 à 13 h 30
Salle Léo Thérout
45, rue Cardin
Yamaska

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 JUIN 2014	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
MUNICIPALITÉ DE YAMASKA.....	2
Mme Diane De Tonnancourt	
M. MAURICE SÉGUIN	8
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ	14
Mme Maria Libert	
Mme LIETTE PARENT-LEDUC	22
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. ROBERT DUMONT	28
M. HENRI TOUSIGNANT	31
M. GILLES BELLEROSÉ	37
DROIT DE RECTIFICATION	41
M. Fernand Gignac	
Mme Martine Champagne	
M. Marcel Fafard	
M. Denis Boisvert	
M. Robert Dumont	
Mme Diane De Tonnancourt	
Mme Maria Libert	
MOT DE LA FIN	52

**SÉANCE DU 18 JUIN 2014
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs bonjour, bon après-midi.

10 Bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel par Parc éolien Pierre-De Saurel société en commandite.

15 Bienvenue aussi aux personnes qui suivent les travaux de la Commission en direct sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

Je suis Louis Dériger, je préside cette commission d'enquête.

20 Cet après-midi, nous allons poursuivre la présentation des mémoires par les participants et les échanges avec la Commission.

Nous avons six (6) présentations prévues cet après-midi à l'horaire.

25 En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière de la salle.

Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données, et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

30 J'aimerais vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

35 Je vous rappelle aussi que les séances sont enregistrées. Donc il va y avoir des transcriptions qui vont suivre cette deuxième partie.

40

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MUNICIPALITÉ DE YAMASKA**

PAR LE PRÉSIDENT :

45

J'invite maintenant la première participante de cet après-midi, madame Diane De Tonnancourt, conseillère et mairesse suppléante de la Municipalité de Yamaska.

Bonjour madame.

50

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

Bonjour. D'abord je vais faire un historique.

55

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Mon nom...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 3^e ligne, «... et l'entretien...»)

Et le démantèlement.

60

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 3^e ligne, «... des éoliennes...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, dernière ligne, «... ci-haut mentionnées.»)

65

Si je peux apporter une petite précision! Je veux juste vous dire que le calcul des retombées pour notre municipalité seraient équivalentes à la construction d'à peu près soixante-dix (70) maisons neuves, avec une évaluation d'à peu près cent cinquante mille dollars (150 000 \$).

PAR LE PRÉSIDENT :

70

Vous parlez au niveau des revenus de taxes?

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

75

Taxes foncières, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

80

Mais est-ce que vous pouvez me dire qu'est-ce que ça peut représenter en termes de pourcentage de votre budget de municipalité globalement?

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

Bonne question!

85 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Si vous pouvez pas maintenant, vous pouvez nous revenir avec la réponse si vous voulez.

90 Je sais que j'ai posé la question hier à monsieur Salvas, je vais poser aussi la même question à madame Libert, juste pour avoir la proportion que ça peut représenter, ce type de redevances, sur le budget.

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

95 Le budget est d'un million et quelque, en tout cas, peut-être près de dix pour cent (10 %).

PAR LE PRÉSIDENT :

Dix pour cent (10 %) environ?

100

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

Oui, peut-être. À peu près.

105 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

110

Une autre chose que je voudrais vous mentionner, c'est que souvent, on a de la misère à faire du développement dans nos municipalités, parce que la CPTAQ, on occupe beaucoup de terres agricoles sur nos municipalités, et la CPTAQ nous donne pas d'autorisation pour faire du développement. Ça fait que je pense que c'est une bonne façon.

115

PAR LE PRÉSIDENT :

Puis au niveau de ces sommes-là, est-ce qu'actuellement, vous avez des besoins particuliers en termes de projets pour votre municipalité? Là, je vous entends, puis je vous vois!

120

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

125 On en a toujours, oui, à chaque année. Parce qu'on a été, nous ici, à Yamaska, pendant quatre (4) ans, à ne pas hausser les taxes municipales. Là, on a dû le faire cette année pour un petit pourcentage, parce qu'on a des projets, puis je veux dire, c'est sûr que!

PAR LE PRÉSIDENT :

130 Mais par projets, vous parlez de quoi? Est-ce que vous parlez d'infrastructures par exemple?

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

D'infrastructures aussi.

135 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ou aqueducs? On parle plus d'infrastructures, au niveau loisirs?

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

140 Bien, au niveau de l'assainissement des eaux, il y a des portions dans le village, quand le projet a été fait en 2007, il y a des portions du côté du village, le secteur ouest, qui n'ont pas été faites, puis là, on pourrait peut-être développer, en tout cas voir un promoteur qui construirait des maisons, mais en tout cas, on n'est pas relié encore au réseau actuel. Ça fait qu'il va falloir le faire.

145 **PAR LE PRÉSIDENT :**

En fait, bon, j'aurais peut-être une ou deux (2) questions par rapport à votre mémoire!

150 Donc cette question des redevances, je pense que certaines de mes questions, dans le fond vous m'avez comme un peu devancé, donc c'est très bien, merci.

155 Vous parlez dans votre mémoire de toute la question des chemins. Vous dites, bon, utiliser les chemins, répartir l'utilisation des chemins municipaux et agricoles durant la construction, est-ce que c'est pour réduire l'impact, par exemple, sur les infrastructures, sur la capacité portante ou c'est plus pour des questions de gestion, conflits d'usages, agriculture?

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

160 Bien, on sait que dans nos municipalités, une grande portion de nos taxes va à l'amélioration des chemins locaux. On a refait l'an passé un rang, le rang du Grand Chenal qui est à peu près sur cinq kilomètres (5 km), et ça a coûté un million (1 M\$).

165 Ça fait qu'on envisage que si jamais on a des travaux à faire sur d'autres rangs, parce qu'il y a un grand trafic à propos des éoliennes, bien, il va falloir penser aux coûts que ça va engendrer aussi, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

170 Mais je sais que le promoteur prévoit quand même, s'il y avait des bris, qu'il faisait la réparation?

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

175 Oui, bien, c'est ce que j'ai vu aussi.

PAR LE PRÉSIDENT :

180 Mais c'est dans ce sens-là aussi. Est-ce que c'est par exemple, au niveau des conflits, je dis conflits, peut-être que le mot n'est pas juste, mais par exemple, quand il va y avoir des récoltes, bien, il va y avoir des travaux en même temps, il va peut-être y avoir une gestion de chantier à faire avec les agriculteurs?

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

185 Bien ça, j'imagine qu'avec un comité de suivi qui serait mis en place, on pourrait peut-être atténuer ces impacts-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

190 Donc le comité serait peut-être le point central de toute l'information pour venir justement gérer toutes ces questions-là durant la construction.

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

195 Oui, je pense que oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

200 Puis vous parlez aussi de le mettre en place, vous dites le plus tôt possible, puis là, vous insistez avec «et ce, le plus tôt possible».

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

205 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

210 Puis je vous ai vue aussi le dire, donc je vois qu'il y a une insistance par rapport à ça.

Quand vous dites le plus tôt possible, c'est quand? Est-ce que c'est demain matin? Est-ce que c'est à la construction ou au moment du décret?

215 Est-ce que vous avez un peu une idée?

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

220 Bien, j'aimerais ça que ça se fasse vraiment aussitôt qu'on aura j'imagine une réponse, si elle est positive, qu'on ait vraiment un comité où ce qu'on pourrait renseigner les gens encore plus.

Moi, je suis responsable du journal municipal depuis dix (10) ans, c'est moi qui l'ai créé, puis je pense que j'essaie d'informer les gens le plus possible de ce qui se passe chez nous.

PAR LE PRÉSIDENT :

225 C'est pas juste pour suivre les travaux, mais c'est aussi pour discuter du projet, discuter des mesures d'atténuation, de la gestion de chantier et tous les problèmes, les nuisances, les plaintes, tout ce qu'il peut y avoir, là?

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

235 Oui, oui. Je voulais peut-être vous dire aussi, parce que je mentionne dans mon texte, le fait que je remplace monsieur Joyal, j'ai appris, même après avoir déposé le moratoire, que la MRC avait reçu un avis du MAMROT, bien, du MAMOT, qui nous dit que monsieur Joyal, qu'après analyse du dossier, il n'y avait aucun conflit d'intérêts qui avait été fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

Ah, la réponse du MAMOT par rapport aux plaintes qui avaient été portées.

240

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

Oui, c'est ça. Bien, je peux juste vous lire ce qui était écrit là-dedans :

245

«En ce qui concerne le présumé conflit d'intérêts de monsieur Joyal, les informations obtenues ne nous permettent pas de conclure que celui-ci puisse avoir contrevenu aux règles prévues en matière de la Loi des élections et référendums, à titre de membre du Conseil de la MRC.»

250

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup de l'information.

255

Peut-être une dernière question avant de vous laisser! Dans les points que vous parlez, bon, la question du site d'observation des éoliennes, juste pour bien clarifier, dans la prévision qu'un site d'observation soit érigé, est-ce que vous êtes en faveur d'en avoir un site?

260

Parce qu'il y a eu à un moment donné des discussions en audience, certains disaient, n'en voulaient pas, d'autres en voulaient?

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

265

Bien, le conseil municipal s'est pas penché là-dessus, sauf que je me dis que si jamais, dans l'éventualité qu'il y en a un, parce que veux veux pas, j'ai l'impression que si le projet éolien a lieu, il va y avoir quand même des gens qui vont venir, ça fait qu'il faudrait peut-être s'arranger pour que ça ait moins d'impact possible au niveau...

PAR LE PRÉSIDENT :

270

Donc au niveau de la position, puis actuellement, bon à Yamaska, je sais qu'il était question dans l'étude d'impact de l'installer ici, à la bibliothèque municipale, dans cette entrée-ci, est-ce que ça a été discuté?

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

275

Non, pas du tout, vous me l'apprenez, je le savais pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

280 Bien écoutez, je vous dis ça sous toutes réserves. Je sais que dans l'étude d'impact, on voit un point de vue dans l'étude visuelle, puis on dit, bien, un point de vue, point numéro 1, puis ça correspondrait probablement au site d'observation des éoliennes, juste ici.

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

285 Bien, c'est vrai que j'ai vu une espèce de photo, en tout cas, une idée de ce que ça pourrait donner à partir d'ici, on la voit ici.

PAR LE PRÉSIDENT :

290 Mais en tout cas, le promoteur pourra me le confirmer, je sais pas s'il est ici aujourd'hui dans la salle, si jamais c'est un point – en tout cas, nous, on avait compris que possiblement, ça pourrait être ici.

295 Mais je sais qu'en audience, on nous a dit que c'était une suggestion, ça ne fait pas partie du projet comme tel, c'est en discussion.

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

300 Bien en tout cas, ce serait intéressant qu'on ait des pourparlers ensemble.

PAR LE PRÉSIDENT :

Dans ce sens-là. Bien, merci beaucoup madame.

305 **PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :**

Merci.

310

MAURICE SÉGUIN

PAR LE PRÉSIDENT :

315 J'inviterais maintenant monsieur Maurice Séguin s'il vous plaît.

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

Bonjour.

320

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour monsieur.

325

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

Mon nom, c'est Maurice Séguin, puis je suis résident de Saint-David.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Je suis un...»)

330

FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... vu le jour.»)

Je vais juste ouvrir une petite parenthèse au sujet de ce projet-là! Cette compagnie-là a installé un anémomètre à Saint-David, il est encore là, mais par contre, ils se sont retirés de la course aux éoliennes dont un petit peu notre implication à Saint-David. On avait quand même une crainte de voir des éoliennes se voir ériger à Saint-David.

335

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «J'ai assisté...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, «... sur l'environnement.»)

340

Là, je vais parler du conflit d'intérêts de monsieur Louis Joyal, même si on en a parlé il y a quelques minutes de ça.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Selon l'article...»)

345

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... être installées.»)

Là, je donne quelques détails qui laissent croire que monsieur Joyal aurait participé à des débats concernant les éoliennes, et ce, jusqu'à la réunion du Conseil de la MRC le 14 avril.

350

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 4^e paragraphe, 3^e ligne, «C'est à ce moment...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 4^e paragraphe, dernière ligne, «... Pierre-De Saurel.»)

355

Je veux juste dire qu'au mois de septembre 2009, la MRC a payé deux mille sept cent quelque dollars à la Ferme Genlouis pour l'installation d'un anémomètre sur son terrain. Donc à ce moment-là, il était pas élu maire, donc il n'y avait pas de problème, mais par contre, là, il apprenait que les éoliennes étaient pour être installées dans le secteur, donc j'imagine un peu sur son terrain.

360

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Lors de la séance...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 6^e paragraphe, dernière ligne, «... dans ce projet.»)

365

Là, je cite quelques autres résolutions dont monsieur Joyal a participé. Toutes ces informations-là peuvent être obtenues directement sur Internet en allant aux procès-verbaux de la MRC.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Lors de cette...»)

370

FIN DE LA LECTURE (Page 8, avant-dernier paragraphe, «... de résolu.»)

Parce qu'il faut absolument que le cas, il faut qu'il passe devant un tribunal pour décider si monsieur Joyal est en conflit ou non, ce qui n'a pas été fait.

375

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Selon moi...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, «... consultants.»)

380

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous avez terminé?

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

385

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

390

Merci beaucoup. Peut-être, monsieur Séguin, juste pour bien comprendre! En fait, je veux revenir sur l'aspect des consultations et informations, si vous permettez.

Donc vous soulevez le fait qu'il y a eu, je pense, beaucoup d'informations, si on peut dire, donc vous citez un grand nombre d'articles de journaux. À l'intérieur de ça, il y avait aussi des activités d'informations.

395

Par contre, vous reprochez un peu qu'il n'y a pas eu de consultation, c'est ça que je comprends dans votre mémoire. Donc il y a eu de l'information, mais c'était pas des occasions pour venir discuter et échanger, est-ce que c'est ça que je comprends?

400 **PAR M. MAURICE SÉGUIN :**

Oui, échanger, peut-être discuter, mais échanger en ce sens qu'on pose une question, puis plus souvent que jamais, c'est des consultants qui nous répondaient ou les promoteurs du parc éolien.

405

C'est très rare, d'ailleurs même au BAPE ici, on s'est aperçu, lors des réunions du mois de mai, qu'il y avait aucun élu. Ils étaient tous assis dans la première rangée, ceux qui étaient ici, puis c'était couvert mur à mur de consultants. C'est pas très rassurant pour un citoyen de la MRC, quand on voit nos maires qui sont pas nécessairement capables de répondre à nos questions au sujet des éoliennes.

410

Puis je fais référence même à mon propre conseil municipal à Saint-David qui n'a jamais parlé d'éoliennes, à part de quelques questions que j'ai adressées, puis qu'un autre citoyen a adressées au sujet des éoliennes, surtout à propos de l'anémomètre qui était installé. Mais jamais.

415

Puis dans notre petit journal local qui est trimestriel, jamais on mentionne, jamais on mentionne les éoliennes.

Par contre, on parle souvent des retombées économiques. J'ai de la misère avec ça, parce que c'est pas des montants quand même assez importants. Puis tu sais, je veux dire, quarante mille piastres (40 000 \$) pour une municipalité aujourd'hui, là, on va changer deux-trois (2-3) bornes-fontaines pour ça.

420

Puis même, je trouve que détruire notre paysage pour si peu d'argent, parce que c'est quand même pas gros, peut-être pour beaucoup de personnes ici c'est beaucoup d'argent, mais quand on regarde les différents budgets municipaux, c'est pas nécessairement des gros montants.

425

Puis refaire des chemins, des choses de même, avec ces montants, si vous attendez ça de la MRC pour le parc éolien, vous allez attendre longtemps.

430

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais dans le fond, ce que vous dites, c'est que le risque est peut-être trop élevé pour ce que ça peut avoir comme retombées?

435

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

Oui, définitivement.

440 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Quand vous dites aussi dans votre mémoire que, bon, vous n'avez jamais collectivement donné un accord au projet, dans le fond, ce qu'on comprend aussi, ce que vous souhaiteriez, c'est qu'il y ait eu un référendum?

445

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

Ah définitivement. S'il y avait eu un référendum, moi, je pense que c'est une erreur de stratégie de la part du Parc éolien de pas faire un référendum en 2012. D'après moi, puis d'après les autres personnes à qui j'ai parlé, probablement que le parc allait passer à ce moment-là, je peux pas l'affirmer cent pour cent (100 %).

450

Mais là, définitivement, le monde commence, vu qu'on arrive quasiment à minuit moins quart, là, le monde commence à réaliser c'est quoi l'implication du projet, surtout les gens de Yamaska, Saint-Robert et Saint-Aimé.

455

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça m'amène aussi à une autre question! Donc le référendum, ce qu'on parlait hier, bon, il y a des gens du rang du Saint-Thomas qui sont venus, je sais pas si vous étiez ici hier soir?

460

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

Oui.

465

PAR LE PRÉSIDENT :

Des gens du rang Saint-Thomas qui sont venus, des gens du Bord-de-l'eau, des pétitions qui s'organisent d'après ce qu'on comprend, la question d'un référendum est arrivée, mais on parlait beaucoup des municipalités Yamaska, Saint-Aimé et Saint-Robert, donc les seules qui sont directement touchées.

470

Quand on parle de référendum, à ce moment-là, est-ce que vous l'élargissez à l'ensemble de la MRC? Parce que c'est toujours ça un peu la difficulté, la limite jusqu'où on va pour un référendum.

475

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

480 La première des choses que je recommande dans ma présentation, c'est que dans les municipalités concernées, automatiquement quand c'est une question d'éoliennes, d'installation d'éoliennes, il devrait y avoir un référendum, tout de suite en partant.

485 Quand c'est un projet communautaire, puis encore là, j'ai de la misère avec ça, là à ce moment-là, il faut consulter tout le monde. On n'a pas le choix, parce que tout le monde va payer, tout le monde a sa part là-dedans.

Mais par contre, automatiquement la première chose qu'il devrait y avoir, c'est un référendum dans les municipalités concernées. Ça, d'après moi, ça devrait faire partie de la loi.

PAR LE PRÉSIDENT :

490 En fait c'est ça, déjà dans l'appel d'offres, déjà Hydro-Québec devrait déjà demander, lors du dépôt d'une soumission, qu'il y ait déjà ce genre de processus, dans le fond. C'est à ce moment-là donc, c'est au tout début?

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

495 500 Oui, oui. Plutôt que dépenser deux point cinq millions (2,5 M\$), si on avait demandé au monde dès le début, bien là, on aurait eu notre justification de dépenser le deux point cinq millions (2,5 M\$) à date, à ce jour. En tout cas, je regarde le nombre de consultants qu'on a employés depuis 2009-2010 à peu près, c'est un petit peu scandalisant.

PAR LE PRÉSIDENT :

505 Bien écoutez, monsieur Séguin, on a l'information, on va examiner ça plus en détails au niveau de la Commission, donc on va évaluer tout ça.

Je vous cache pas que la question de monsieur Joyal, bien écoutez, j'ai pas le mandat d'assigner monsieur Joyal pour venir le questionner, vous comprendrez bien.

510 Par contre, ça nous explique un peu le contexte dans lequel tout ça, ça s'est passé.

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

515 Je peux vous rassurer, monsieur le Président, que les gens qui ont fait les plaintes, et puis
d'autres personnes vont faire d'autres plaintes. Ils vont aller en appel sur ça, ça c'est certain. La
réponse du MAMROT ne nous satisfait pas du tout.

PAR LE PRÉSIDENT :

520 Merci beaucoup monsieur, bon après-midi.

525 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ**

PAR LE PRÉSIDENT :

530 J'inviterais maintenant madame Maria Libert, mairesse de la municipalité de Saint-Aimé.

PAR Mme MARIA LIBERT :

535 Bonjour monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour madame.

PAR Mme MARIA LIBERT :

540 Je me présente, Maria Libert, maire de la municipalité de Saint-Aimé.

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT :

545
550 Merci beaucoup madame. Peut-être pour poursuivre, tout à l'heure, bon, j'ai demandé à la
maireesse de la municipalité de Yamaska, la question de l'apport des redevances sur le budget. Est-
ce que vous, de votre côté, vous avez une idée?

PAR Mme MARIA LIBERT :

Non, moi, je peux pas répondre à cette question.

555 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Là maintenant?

560 **PAR Mme MARIA LIBERT :**

Là maintenant.

PAR LE PRÉSIDENT :

565 Peut-être faire suivre une réponse si c'est possible?

PAR Mme MARIA LIBERT :

570 Je peux faire suivre la réponse. Mais pour tout de suite, non, je peux pas vous répondre à cette question.

PAR LE PRÉSIDENT :

575 Donc si vous pouvez peut-être juste nous revenir sur cette question éventuellement.

PAR Mme MARIA LIBERT :

Oui.

580 **PAR LE PRÉSIDENT :**

585 Merci beaucoup. Il y a un point ici que j'aimerais soulever avec vous. Vous parlez, bon, de la question du poste de raccordement, le poste de sectionnement. Quand vous dites de le déplacer à l'extrémité du boisé existant, est-ce que c'est toujours dans les terres agricoles, c'est des terres non cultivées, parce que je peux pas – je me souviens du boisé mais?

PAR Mme MARIA LIBERT :

590 C'est ça, je l'ai le plan ici. Voulez-vous que je vous montre à quel endroit?

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, ce serait peut-être bien pour moi.

595 **PAR Mme MARIA LIBERT :**

Parce que moi, je peux pas vous l'expliquer sans vous le montrer.

PAR LE PRÉSIDENT :

600

Vous n'aurez plus de micro!

Il faut revenir au micro, parce qu'on pourra pas sinon vous avoir en transcription!

605

Donc la question, ce que je comprends, c'est qu'en fait, la limite du boisé, est-ce que ce secteur-là actuellement, est-ce qu'il est cultivé?

PAR Mme MARIA LIBERT :

610

Ce secteur-là est cultivé, mais je dirais que si le poste de raccordement est situé à cet endroit, il y a sûrement moins d'impacts qu'à la croisée des chemins où ils voulaient peut-être le positionner, là.

615

Je suis moi-même agricultrice, alors je connais très bien ces endroits et ces terres, et je crois que l'impact aura beaucoup moins, ça aura beaucoup moins d'impacts qu'il soit situé à cet endroit qui est près du boisé, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

620

Donc c'est une question d'accès? Dans le fond, les chemins sont utilisés par les agriculteurs, donc vous voulez un peu comme dégager le secteur?

PAR Mme MARIA LIBERT :

625

Bien, c'est un peu dégager peut-être le croisement des chemins où il y a les terres agricoles.

PAR LE PRÉSIDENT :

630

Où la machinerie va...

PAR Mme MARIA LIBERT :

Puis près du boisé, c'est sûr que ça causera beaucoup moins d'impacts que sur la terre où ils voulaient l'ériger, là.

635

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que cette demande-là, c'est une nouvelle demande, ou ça a déjà été discuté durant la planification du projet?

640

PAR Mme MARIA LIBERT :

Non, c'est que j'ai su, ça fait pas tellement longtemps, où ils voulaient mettre un poste de raccordement. Parce qu'au tout début, il ne devait pas être situé à cet endroit. Il était situé, je pense, près des installations de monsieur Louis Joyal à Yamaska.

645

Alors il y a eu des négociations, et peut-être qu'elles sont encore en cours en ce moment, entre le projet éolien et Hydro-Québec.

650

PAR LE PRÉSIDENT :

Je me souviens, à l'époque, il y en avait peut-être même deux (2), on parlait de deux (2), maintenant on est revenu à un, mais il y a eu cette discussion-là.

655

PAR Mme MARIA LIBERT :

C'est ça. Ça fait que là, moi, je suis pas très renseignée, mais c'est sûr que c'est quelque chose qui m'a interpellée, là, le poste de raccordement.

660

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous cache pas, tantôt ce que je vais faire, peut-être à la pause, je vais peut-être demander à monsieur Karim Chami d'aller vous voir, puis probablement qu'on puisse déposer cette carte-là avec peut-être l'endroit précis pour bien l'identifier, puis on le déposera en annexe à votre mémoire si ça vous irait.

665

PAR Mme MARIA LIBERT :

Parfait.

670

PAR LE PRÉSIDENT :

675 Peut-être aussi, bon, dans votre mémoire vous expliquez justement, si on continue là sur la question de la cohabitation avec les agriculteurs, vous dites, bon, il y a une question de cohabitation qui peut être difficile durant les travaux.

Est-ce que vous voyez des problèmes déjà dans le fonctionnement des récoltes, les travaux en même temps, est-ce que c'est ce genre de choses là?

680 **PAR Mme MARIA LIBERT :**

685 Bien, c'est certain qu'en tant qu'agricultrice, je les vois les problèmes, parce que c'est sûr qu'un agriculteur qui va arriver avec sa machinerie, puis je sais très bien qu'aujourd'hui, les machineries, les agriculteurs ont des très grosses machineries.

Donc que ce soit au niveau des récoltes, au niveau des semences au printemps, c'est sûr que si les travaux se font à ce moment, les agriculteurs qui vont arriver pour travailler et qui vont vouloir aller dans leurs champs ne reculeront pas avec leurs machineries. C'est presque impossible.

690 Donc il va falloir qu'il y ait une entente avec les agriculteurs qui ont des terres dans ces parties-là, et le contracteur, à savoir comment on fonctionne. Est-ce qu'on fonctionne avec des walkie-talkie, je le sais pas.

695 Il y a une façon sûrement de pouvoir régler ça. Je ne le sais pas. C'est pas à moi à vous dire comment faire, mais je sais très bien qu'il va sûrement y avoir du dérangement, ça, c'est certain.

PAR LE PRÉSIDENT :

700 Est-ce que, parce que là on parle des chemins à l'intérieur du site, mais est-ce qu'il y a aussi des problématiques au niveau par exemple du rang du Bord-de-l'eau?

705 Est-ce que, par exemple, les agriculteurs sortent, utilisent le rang, avec leurs machineries, pour aller mettons d'une parcelle de terrain à l'autre? Ou si tout se passe habituellement toujours sur le terrain lui-même?

PAR Mme MARIA LIBERT :

710 Oui, les agriculteurs prennent le rang Bord-de-l'eau, prennent le rang des Brouillard et vont dans le bas de Thiersant. Ils prennent le rang Thiersant aussi et ils prennent aussi le rang Saint-Thomas pour avoir accès par le rang des Brouillard, mais par le rang Saint-Thomas.

715 Donc il y a des agriculteurs qui peuvent monter dans leurs champs privés et se rendre sur le chemin de Thiersant. Mais l'accès est par ces chemins que je viens de vous nommer.

PAR LE PRÉSIDENT :

720 OK. Puis je vous cache pas que ce matin, on est allé faire un tour sur le chemin des Brouillard, puis effectivement, on était dérangent, parce qu'on avait, en même temps que nous, un agriculteur, puis il a fallu, il s'est comme tassé pour nous laisser passer, parce qu'on était comme un peu en attente derrière lui.

Alors c'est certain que ce genre de situation là peut arriver sûrement.

725 **PAR Mme MARIA LIBERT :**

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

730 Peut-être aussi un autre petit élément! Bon, vous parlez de la question des profondeurs de un point cinq mètre (1,5 m) pour l'arasage des bases de béton, un point six (1,6 m), je pense, si je me trompe pas, que vous suggérez, c'est ça, un point six (1,6 m).

735 En fait, là, j'aimerais comprendre, en fait, ce sont vos drains qui sont à un point cinq mètre (1,5 m)?

PAR Mme MARIA LIBERT :

740 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

745 Donc ce que vous demandez, c'est que la base soit arasée en dessous des drains, est-ce que c'est ça?

PAR Mme MARIA LIBERT :

750 Bien, c'est que je dois vous dire qu'il y a des agriculteurs qui, des fois, emploient des sous-soleuses ou peuvent travailler avec un bulldozer. C'est sûr qu'à un moment donné, un point six mètre (1,6 m), c'est l'idéal.

755 Et c'est la même chose, moi, j'ai demandé, nous, nous avons demandé un point cinq mètre (1,5 m) pour les fils enfouis, mais c'est sûr que dans le développement du projet de Kruger à Saint-Rémi, la CPTAQ a exigé un point six mètre (1,6 m).

760 Moi, je crois que si la CPTAQ a exigé un point six mètre (1,6 m), c'est sûr que ça va faire référence à quelque part, là. Donc ça, ça m'inquiète peut-être pas tellement, parce que d'après moi, le projet éolien Parc-de aurel ne pourra pas aller à moins qu'un point six mètre (1,6 m).

PAR LE PRÉSIDENT :

765 Donc la profondeur, en fait le chiffre que vous identifiez, ça correspond à la profondeur des drains ni plus ni moins?

PAR Mme MARIA LIBERT :

770 Oui. Ici dans la région, il paraîtrait que les drains sont à un point cinq mètre (1,5 m).

PAR LE PRÉSIDENT :

775 Donc je veux dire, ce que je prends comme comparatif, c'est que si supposons les drains étaient à un point quatre (1,4 m), ça pourrait être un point quatre (1,4 m). Dans le fond, ce que vous dites, c'est qu'il faut qu'on soit à la profondeur des drains?

PAR Mme MARIA LIBERT :

780 Bien, c'est pas nécessairement – oui et non, parce que c'est aussi si des agriculteurs ont besoin de travailler le sol plus profondément. Donc je crois que, c'est sûr que l'idéal, c'est un point six (1,6 m), là.

PAR LE PRÉSIDENT :

785 OK, je comprends, OK.

Écoutez, madame Libert, je pense que ça répond à nos questions. Donc peut-être juste nous revenir pour la part du budget des redevances. Puis tout à l'heure, je vais demander à l'analyste de venir vous voir pour identifier clairement sur le plan l'endroit puis la localisation du poste de sectionnement.

790

PAR Mme MARIA LIBERT :

Est-ce que je peux juste vous parler à propos de la halte touristique?

795

PAR LE PRÉSIDENT :

Absolument, oui.

800

PAR Mme MARIA LIBERT :

Quand nous avons dit que nous refusons l'implantation de la halte touristique, c'est que j'ai peut-être pas précisé où on ne voulait pas l'avoir.

805

Nous, on ne veut pas l'avoir dans ces chemins qui sont à vocation agricole. C'est sûr que si une halte touristique est située dans le rang Bord-de-l'eau ou dans le rang Saint-Thomas, bon, parce que les éoliennes, on n'est pas obligé d'être en dessous d'une éolienne pour la regarder, elles vont être tellement hautes!

810

C'est parce que ça n'avait pas été précisé, là. J'avais écrit des chemins voués exclusivement à l'agriculture. Donc c'est vraiment là!

PAR LE PRÉSIDENT :

815

Dans le fond, vous seriez pas contre en autant que ce soit à l'extérieur de la zone agricole?

PAR Mme MARIA LIBERT :

Oui, c'est ça.

820

PAR LE PRÉSIDENT :

Que ce soit discuté, aussi ce que je comprends, discuté à travers un comité de suivi, quelque chose du genre?

825 **PAR Mme MARIA LIBERT :**

Voilà, oui, le comité de suivi. Vous m'avez pas posé la question, mais pour notre part à nous, le Conseil de Saint-Aimé, le comité de suivi, on aimerait que ce soit installé maintenant.

830 Je comprends qu'on approche de plus en plus, parce que là, il nous reste encore la CPTAQ, le BAPE, ça va être terminé, je crois que le projet avance quand même très bien, donc je crois que le comité de suivi devrait être mis en place maintenant.

PAR LE PRÉSIDENT :

835 Merci beaucoup madame.

PAR Mme MARIA LIBERT :

840 Merci.

LIETTE PARENT-LEDUC

845 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Nous allons inviter maintenant madame Liette Parent-Leduc s'il vous plaît à s'avancer.

850 Bonjour madame.

PAR Mme LIETTE PARENT-LEDUC :

855 Bonjour monsieur le Commissaire. Je suis Liette Parent-Leduc de Saint-Robert.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Je suis née...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, dernière ligne, «... ou visuel...»)

860 Monsieur Fafard nous a déclaré, le 21 mai, qu'il ne peut s'engager à divulguer les données méthodologiques sur le suivi de la faune, ni ne peut s'avancer sur ce sujet. Le suivi serait réservé à la connaissance du Conseil, de la société en commandite et de ses cinq (5) administrateurs.

865 Alors ce que je comprends, c'est que le suivi ne sera pas transmis aux élus des villes locales.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «On annonçait...»)

870 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, dernière ligne, «... en Allemagne.»)**

875 En terminant, j'aimerais porter à votre attention, monsieur le Commissaire, les résultats d'enquêtes portant sur des observations cliniques sur la santé des humains et des animaux menées par monsieur Chouard de l'Académie française, monsieur Van de Berg et madame Pierpont qu'on peut retrouver à un site que je vais vous remettre. On y retrouve des informations non encore exprimées à cette Commission.

Le symptôme de troubles du sommeil et du repos, de céphalées, de trémulations, d'acouphènes semble découler de l'effet stroboscopique et trouble la santé des humains.

880 Chez le bétail, les chevaux et les chiens, très sensibles à leur environnement, on semble détecter des états anxieux, une diminution de la production laitière, des comportements hostiles et agressifs.

885 Leurs études, selon ce document, attestent toutes que les nuisances sonores produites par les éoliennes sont réelles et soulèvent des effets néfastes sur la santé. Même des bruits assez discrets et non uniformes deviennent obsédants et insupportables, car ils sont rythmés, semblables au supplice de la goutte d'eau obsédante.

890 Ils ont à l'usure des personnes même éloignées du parc éolien et entraîneraient une anxiété permanente selon des témoignages de médecins et de personnes, dépendant des conditions climatiques de la période observée, même à une distance de mille six cent neuf mètres (1609 m).

895 En octobre 2005, à l'initiative d'une association d'acousticiens, INCE Europe, une première conférence scientifique sur le bruit des éoliennes a été tenue. On parle alors de traumatismes sonores chroniques connus depuis longtemps.

900 Selon l'Organisation mondiale de la santé, le sommeil est perturbé si le bruit ambiant dépasse trente-cinq décibels (35 dB), et c'est ici le cas, selon les données fournies de la séance du 23 avril dernier, devant la Commission.

Au Danemark, le Gouvernement a même arrêté l'installation de nouvelles éoliennes terrestres à cause des risques pour la santé.

905 On termine le document en soulignant que les niveaux sonores ne doivent pas dépasser de plus de cinq décibels (5 dB) le jour, et trois décibels (3 dB) la nuit, pour un niveau de bruit ambiant supérieur à trente décibels (30 dB).

910 Même si le niveau sonore ne dépasse pas la Loi, on remarque que les bruits des éoliennes sont clairement dérangeants et désagréables et peuvent avoir des effets psychologiques et gâcher la vie des gens.

Je vous remets le document ici, monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

915 Parfait. Donc vous allez déposer en addenda de votre mémoire la liste.

Par contre, pour ce qui est des articles, il faudra vérifier avec madame Boutin.

920 **PAR Mme LIETTE PARENT-LEDUC :**

Bien, je vous donne la source.

PAR LE PRÉSIDENT :

925 Ah, la source, parfait. On peut pas déposer l'article.

PAR Mme LIETTE PARENT-LEDUC :

930 Oui, je vous donne la source.

PAR LE PRÉSIDENT :

935 Parfait, excellent, merci beaucoup.

Peut-être juste faire une mise au point, parce que c'est la deuxième fois, en fait, qu'on l'a cet après-midi, c'est qu'on dit, bon, on me demande, monsieur le Commissaire, de ne pas autoriser, alors je voudrais juste faire une précision à ce sujet-là!

940 D'abord, le BAPE n'autorise pas les projets ou non. En fait, nous, on a un rôle consultatif.

PAR Mme LIETTE PARENT-LEDUC :

945 Non, mais dans la liste des choses qu'on devait mettre dans notre mémoire, c'était : est-ce qu'on favorise, ça faisait partie des termes utilisés.

PAR LE PRÉSIDENT :

950 Je comprends dans quel sens, mais juste pour préciser que c'est le Conseil des ministres qui va finalement prendre la décision à ce sujet-là.

PAR Mme LIETTE PARENT-LEDUC :

955 Oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

960 Parfait, merci. Je vais revenir peut-être sur un point. Quand vous parlez vers la fin de votre mémoire, les technologies, la recherche, j'essayais de voir un peu, est-ce que c'est par rapport au dossier éolien?

PAR Mme LIETTE PARENT-LEDUC :

965 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, pour le dossier éolien.

970 **PAR Mme LIETTE PARENT-LEDUC :**

975 Parce que la machinerie, il y a une portion qui provient de l'Allemagne. Moi, je favorise que si on attend que les besoins énergétiques soient plus grands, pendant cette période de temps d'attente, on pourrait songer à développer l'expertise au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT :

980 Donc dans le fond, ce qu'on comprend, c'est que vous dites, on est en surplus énergétique, on n'a pas besoin de projet maintenant, donnons-nous du temps pour développer notre propre expertise, puis revenir avec des projets qui sont plus...

PAR Mme LIETTE PARENT-LEDUC :

Québécois.

985

PAR LE PRÉSIDENT :

... plus québécois ou qu'il y ait plus de redevances au niveau du Québec, c'est bien ça?

990

PAR Mme LIETTE PARENT-LEDUC :

Pour la main-d'œuvre, et les finances resteraient ici au lieu de s'envoler en Allemagne.

PAR LE PRÉSIDENT :

995

Peut-être un autre point aussi, à la fin de votre mémoire, vous parlez aussi des risques. Vous dites, bon, que le projet en fait n'est pas nécessaire au niveau énergétique, puis en plus, bien, il y a des risques au niveau de la faune, l'agriculture.

1000

J'imagine qu'il y a aussi le risque financier, je sous-entends qu'il est là aussi dans ce que vous dites?

PAR Mme LIETTE PARENT-LEDUC :

1005

Oui, parce que j'ai fait des calculs par rapport aux cinq (5) premières années, les prévisions qu'on nous a mises sur l'écran. Et dans une autre portion des exposés, on nous donnait la somme annuelle par éolienne.

1010

Et il y a un écart de quatre mille dollars (4000 \$) entre les chiffres des cinq (5) premières années où on nous disait que les éoliennes donneraient autour de seize mille deux cents (16 200 \$), d'autres fois on nous a dit entre quinze (15 000 \$) et seize mille (16 000 \$). Si on divise les chiffres du neuf point zéro un millions (9,01 M\$) prévus annuellement pendant les cinq (5) premières années, ça donne vingt mille deux cent soixante-quinze (20 275 \$) par éolienne annuellement.

1015

Alors il y a des chiffres qui bougent.

PAR LE PRÉSIDENT :

1020

Mais nous-mêmes, en fait, on l'a examiné, puis effectivement, les chiffres varient.

Ce qu'on a compris, c'est que oui, c'est indexé dans le temps, donc le montant de redevances au départ était de seize mille (16 000 \$), mais avec le temps, il va augmenter.

1025 **PAR Mme LIETTE PARENT-LEDUC :**

Mais ce n'était pas très précis dans les exposés. J'avoue que j'ai fait les calculs subséquemment, et j'ai vu qu'il n'y a pas un suivi, ou il n'y a pas d'explication pour les modifications des chiffres lors de nos séances ici.

1030 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, on va examiner ça à fond. Merci beaucoup madame.

1035 **PAR Mme LIETTE PARENT-LEDUC :**

Merci monsieur le Président.

1040 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Nous allons prendre une petite pause, puis je rappellerais peut-être à madame Libert de ne pas trop vous éloigner, monsieur Chami va aller vous voir.

1045 Donc on se retrouve dans quinze (15) minutes, donc à trois heures (3 h), quinze heures (15 h).

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1050

**REPRISE DE LA SÉANCE
ROBERT DUMONT**

1055

PAR LE PRÉSIDENT :

Le prochain participant, j'appellerais donc monsieur Robert Dumont s'il vous plaît à s'avancer.

1060

Bonjour.

PAR M. ROBERT DUMONT :

1065

Bonjour. J'étais technicien en météo, spécialiste en aérologie, et j'aimerais apporter une correction, un petit détail qui a été cité précédemment.

PAR LE PRÉSIDENT :

1070

Non monsieur. Là, vous faites votre mémoire. Pour les rectifications, il faut s'inscrire à la fin.

PAR M. ROBERT DUMONT :

1075

Ah, c'est un détail, quelques mots à peine.

PAR LE PRÉSIDENT :

1080

Même à ça, je préfère qu'on le fasse en rectification. Vous pouvez vous inscrire à la fin, puis venir ensuite nous dire votre rectification.

PAR M. ROBERT DUMONT :

1085

D'accord.

LECTURE DU MÉMOIRE

Merci monsieur le Commissaire.

1090

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup monsieur. Peut-être une question. Dans votre mémoire, quand vous parlez du quatre-vingt-dix (90) jours de vent, de vent rentable, et là, vous l'avez même mis entre

1095 guillemets et en caractères gras, qu'est-ce que vous voulez dire par un vent rentable? Ce serait quoi un vent rentable pour vous?

PAR M. ROBERT DUMONT :

1100 Bien, c'est un vent qui dépasse une certaine limite de vitesse et qui n'en atteint pas une autre. Il y a une fenêtre précise de vent.

Si c'est plus vite, il faut les bloquer parce que le vent va les "décrisser", puis si c'est pas assez vite, bien, ça soufflera pas, elles tourneront pas tout simplement.

PAR LE PRÉSIDENT :

1105 Donc c'est ça, quand vous parlez de rentable, en fait...

PAR M. ROBERT DUMONT :

1110 Le vent de la bonne direction et de la bonne vitesse.

PAR LE PRÉSIDENT :

1115 Et le quatre-vingt-dix (90) jours, je me rappelle pas, est-ce que c'est dans les documents qu'on avait reçus? Est-ce que vous pouvez me rappeler?

PAR M. ROBERT DUMONT :

1120 C'est dans mes connaissances, parce que c'est mon métier, j'étais un spécialiste.

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, c'est pas dans les documents qu'on a reçus des études.

PAR M. ROBERT DUMONT :

Oui, de Dessau, le dernier qu'ils ont fait, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1130 Donc c'est de là que ce chiffre-là provient.

PAR M. ROBERT DUMONT :

1135 Et je le connaissais moi-même, mais ça a été confirmé là, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1140 Peut-être aussi une autre question. Quand vous dites, bon, début des travaux prévu pour une date antérieure à celle anticipée pour la reddition du rapport du BAPE, je me rappelle qu'il y avait la question du mât qui avait été discutée, est-ce que c'est de ça dont on parle ou s'il y avait autre chose?

PAR M. ROBERT DUMONT :

1145 Bien, de ça entre autres, parce que la reddition du rapport du BAPE était prévue pour le mois de novembre ou quelque chose comme ça?

PAR LE PRÉSIDENT :

1150 Fin septembre.

PAR M. ROBERT DUMONT :

1155 Fin septembre, bon, mais il y a déjà en masse des travaux qui ont été faits, qui ont été entrepris, des dépenses.

PAR LE PRÉSIDENT :

1160 Donc les études qui sont faites, c'est tous ces éléments-là?

PAR M. ROBERT DUMONT :

1165 Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. C'est pas nécessairement des travaux de construction?

1170 **PAR M. ROBERT DUMONT :**

Non, non, pas nécessairement construction, mais de tout ce qui est préparatoire. Ils se sont jamais informés de tout avant de commencer. Puis même les mesures de vent qu'ils prennent présentement, c'est ridicule. Ça va être quelques semaines, quelques mois de données, c'est absolument ridicule.

1175

PAR LE PRÉSIDENT :

Écoutez, monsieur, en tout cas, nous, on va l'examiner plus en détails, les informations que vous nous avez soumises. Donc je vous remercie beaucoup, monsieur Dumont, de votre participation.

1180

1185 **HENRI TOUSIGNANT**

PAR LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant monsieur Henri Tousignant s'il vous plaît.

1190

Juste avant, monsieur Tousignant, peut-être, monsieur Dumont, si jamais vous voulez faire une rectification, donc je vous demanderais peut-être de vous inscrire. Merci.

Monsieur Tousignant, bonjour.

1195

PAR M. HENRI TOUSIGNANT :

Bonjour monsieur le Commissaire. Je vous salue d'une façon particulière, étant donné que j'ai déjà été commissaire également moi aussi.

1200

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Vous comprendrez...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «... à Saint-Ours...»)

1205

Je m'excuse, c'est pas Saint-Ours, c'est à Saint-Robert, la première réunion qui a été tenue, et j'étais présent là. C'est la deuxième à Saint-Ours.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «Les deux cents...»)

1210 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... une longue explication.»)**

Des spécialistes en avant. On devrait dire des promoteurs, parce que tout le monde qui est en avant sont des promoteurs, des gens intéressés.

1215 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Un ingénieur...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, 3^e ligne, «... pour produire.»)

1220 D'autres éoliennes, il va y avoir trop de vent, on est obligé, comme il a été dit tout à l'heure, on est obligé de les freiner.

L'efficacité d'une éolienne, c'est ce que cet ingénieur-là qui est en charge de parcs éoliens, qui est en charge de l'entretien d'un parc éolien m'a dit comme ça, puis moi je lui avais pas dit que j'étais pour ou contre les éoliennes. Il m'a dit!

1225 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 4^e ligne, «L'efficacité...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 3^e ligne, «... que humaines.»)

1230 Bon, des bêtises, on en a vu dans le passé, s'il y en a qui considèrent ça comme des bêtises, on finit plus de dire que c'est une bêtise, par exemple Mirabel! Bon, on a construit Mirabel, puis on dit que ça a été une bêtise.

1235 Un bon moment donné, il était question des porcheries. Il y avait des promoteurs qui se promenaient dans les paroisses et puis qui construisaient des porcheries clé en main pour ceux qui voulaient devenir propriétaires d'une porcherie. On s'est battu contre ça.

1240 On a la preuve aujourd'hui qu'on a eu raison, parce que tous les propriétaires de porcheries sont pratiquement sur le bord de la faillite, et ça a créé des schismes terribles dans chacun des villages.

1245 Je parle par expérience, à Saint-Ours, un cultivateur a voulu se recycler là-dedans, les gens de Saint-Ours, il y en avait qui étaient pour, bien sûr les agriculteurs défendaient les agriculteurs, mais le reste de la population était contre, alors il n'y a pas eu de porcherie. Seulement, il y a un schisme, un schisme qui existe depuis ce moment-là, disons ça fait dix (10) ans passé. Il y a la moitié de la population qui parle pas encore à l'autre moitié. Alors c'est ce que ça donne, ces beaux projets là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Aujourd'hui...»)

1250 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, «... s'en prévalent...»)**

Ça, on est parfaitement d'accord avec ça. Si quelqu'un n'a pas d'énergie, s'il n'a pas d'électricité quelque part, bien, qu'ils se prévalent de ça, bien, on va les aider, même on est d'accord avec ça à cent pour cent (100 %).

1255 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, «... mais ceci...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, 4^e ligne, «... vos recommandations?»)

1260 Je pense que oui, ça s'est produit.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 4^e ligne, «Sommes-nous...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, «... d'autres valeurs.»)

1265 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1270 Merci beaucoup monsieur Tousignant. Peut-être juste un point. Quand vous dites que le BAPE doit s'adresser aux questions environnementales, j'aimerais peut-être juste préciser que le BAPE, la définition de l'environnement qu'on se donne, c'est une définition qui est large. Donc on inclut autant l'environnement au sens de la flore, faune, les habitats, autant que la question culturelle, la question économique et la question sociale.

1275 Donc on regarde l'ensemble du dossier du point de vue de l'environnement mais au sens large de sa définition. Donc toutes ces questions-là vont aussi être examinées dans la Commission.

1280 Peut-être juste un point que j'aimerais peut-être voir avec vous! Quand vous dites par exemple, bon, vous parlez des bénéfices, de la question de cinquante-cinquante (50-50) que vous avez soulevée, est-ce que par exemple dans ce cas-ci, le choix qui a été fait, c'est d'aller en appel d'offres, de déposer une soumission cent pour cent (100 %) communautaire, donc la MRC seule.

1285 Est-ce qu'il y aurait eu un avantage, par exemple, d'aller chercher un partenaire spécialisé dans le domaine ou autres pour venir partager en quelque sorte les risques, évidemment partager aussi les profits, mais est-ce que ça aurait été plus, comment je dirais, je cherche le terme, mais est-ce que c'est une chose qui aurait pu être faite pour peut-être partager en fait le risque financier de cette aventure-là?

PAR M. HENRI TOUSIGNANT :

1290

Vous touchez le nœud du problème, exactement. Ici présentement, tout ce qui a été dit, puis ce que vous avez entendu, ce que je viens de dire là, partout où vous avez siégé, il est clair que les mêmes questions, puis les mêmes objections surviennent partout, à peu près semblables.

1295

Alors nous, là-dessus, on souscrit à ça à cent pour cent (100 %). Ce que vous allez entendre ici, c'est toute la question des nuisances, c'est toutes des choses totalement inacceptables.

1300

Quand on parle de bruit par exemple, comment se fait-il qu'on puisse se permettre aujourd'hui de créer un bruit permanent dans l'environnement? Est-ce que c'est acceptable, ça, en 2014? Alors c'est ces questions-là.

1305

Mais ça, c'est un aspect du problème. Mais ici, on a un problème spécial. Le projet, c'est un projet qui a deux (2) volets, et qui compte deux (2) volets, puis le deuxième, c'est exactement ce que vous venez de soulever.

1310

On n'a pas de chien de garde, nous, dans l'administration de ce projet-là. Dans toutes les municipalités et MRC qui sont allées de l'avant avec des projets comme ça, il y a une entreprise privée qui prend à sa charge la construction, etc. Une entreprise privée, ça essaie d'avoir les meilleurs prix partout, ça contrôle les prix, ça demande au départ, des fournisseurs de ces engins-là, ça demande les meilleurs prix avec les meilleures machines, etc. Ça, on n'a pas ça. On n'a pas ça ici.

1315

Alors ici, comme il a été dit à plusieurs reprises, nous, on est des acheteurs. Puis les gens qui nous proposent ces choses-là sont tous des gens qui ont des intérêts, ils sont les vendeurs. Puis quand on a assisté à ces réunions-là, ces réunions bidon là, à chaque fois, bien, on a vu tous les représentants de gens intéressés en avant sur l'estrade qui répondaient plus ou moins à nos questions. Ça, ça m'inquiète, monsieur le Commissaire. Ça m'inquiète énormément.

1320

Je pense que si on n'a pas le contrôle de nos affaires – quand on est en affaires, tout le monde sait ça, il y a des gens ici qui sont en affaires, ils savent très bien que tu peux pas être dans un domaine, puis que l'argent te sort par les oreilles, puis ça arrive pas de nulle part, il y a de la compétition partout. Alors pour arriver, pour rester en affaires, il faut s'occuper de ses affaires. Présentement, on n'a personne pour s'occuper de nos affaires.

1325

Je regrette, on a beau nous dire que, par exemple, les gens de la MRC sont compétents. Ils n'ont pas d'argent personnel de mis là-dedans. Une entreprise privée, si ça réussit, c'est parce qu'il y a quelqu'un qui a mis de l'argent dedans, puis il veut pas le perdre.

1330 Alors des réponses, on n'en a pas eu, à peu près pas. On n'est pas intéressé d'en donner trop trop.

On a parlé qu'on augmentait, qu'on élevait les éoliennes de, je sais pas, moi, cent pieds (100 pi), quelque chose comme ça.

1335 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien, à cent mètres (100 m), en fait!

1340 **PAR M. HENRI TOUSIGNANT :**

Cent mètres (100 m), bon, voilà! Les mettre à cent mètres (100 m) total.

PAR LE PRÉSIDENT :

1345 Non, non, c'est-à-dire que c'est le moyeu, on parle de cent mètres (100 m). on est passé de soixante (60 m) à cent mètres (100 m) pour aller chercher plus de vent.

PAR M. HENRI TOUSIGNANT :

1350 C'est ça. Mais c'est drôle, ça, qu'au départ...

PAR LE PRÉSIDENT :

De quatre-vingts (80 m) à cent mètres (100 m), excusez!

1355

PAR M. HENRI TOUSIGNANT :

1360 Oui. Au départ, quand ces gens-là nous ont proposé ce projet-là, on parlait de quatre-vingts mètres (80 m), bon. Et puis qu'on devait faire de l'argent avec ça. Tout d'un coup, puis ça, ça devait coûter soixante-six millions (66 M\$). Là, tout d'un coup, on parle de monter ça à cent mètres (100 m), on n'a pas entendu parler trop trop de ce que ça allait coûter de plus.

1365 Parce que là, est-ce que c'est parce qu'on s'est aperçu qu'il y en avait pas de vent, puis que ça tournerait pas? Puis que là, on a décidé de monter ça à cent mètres (100 m) dans l'espoir qu'il va venter un petit peu. De soixante-six millions (66 M\$) – de quatre-vingts mètres (80 m) à cent mètres (100 m), ça va coûter de l'argent, c'est sûr.

PAR LE PRÉSIDENT :

1370 Juste pour corriger! Parce que j'ai d'autres rectifications.

1375 C'est qu'en fait, le projet, à quatre-vingts mètres (80 m), on parlait d'un budget de soixante millions (60 M\$), ce que j'avais compris. Actuellement, on est monté à cent mètres (100 m), mais pour un budget de soixante-sept millions (67 M\$). Donc le soixante-six (66 M\$), ça correspond au projet actuel.

PAR M. HENRI TOUSIGNANT :

1380 Ah oui, bon. Mais il est sûr et certain qu'étant donné qu'on n'a pas de chien de garde nulle part, à peu près pas, on peut s'attendre que le projet va monter, va dépasser le cent millions (100 M\$) facilement. Ça, on peut être sûr de ça.

Alors ça peut affecter un peu la rentabilité.

1385 Alors il a été question de comités de citoyens. C'est drôle, ça, au départ, c'était dans la loi, le législateur avait prévu ça qu'à la minute qu'on décide que quiconque décide d'implanter des éoliennes quelque part, il y a automatiquement obligatoirement un comité de citoyens qui doit être formé. C'est dans la loi, vous la connaissez mieux que moi.

1390 Alors on n'entend pas parler de ça. On entend parler par exemple de questions d'enfouir les fils à un mètre point cinq (1,5 m). Aïe! Ça va de soi, c'est pas des questions qui se posent. Si ces gens-là sont pas capables d'enfouir les fils assez creux pour que les cultivateurs qui passent les arrachent, bien là, écoutez! C'est ces questions-là qu'on entend.

1395 Mais on n'entend pas, on n'a pas entendu vraiment des questions vraiment pertinentes à la gestion et au plan d'affaires de ce projet-là.

1400 Moi, je pense, je souhaiterais en tout cas que la Commission, c'est pas à vous autres de faire des enquêtes, mais je souhaiterais que vous ayez un œil sur la manière que tout ce projet-là est né, puis qu'il s'est déroulé, et là, bien, ça va nous démontrer, ça va vous démontrer que peut-être qu'il y a des choses qui sont exagérées et qu'on nous dit pas, et que finalement, bien, on va se retrouver avec un éléphant blanc.

PAR LE PRÉSIDENT :

1405 Bien, merci beaucoup monsieur Tousignant. On va examiner votre mémoire, merci beaucoup pour votre contribution. C'est certain que la Commission, on examine tous les mémoires

qu'on a reçus. Au fait, tous les mémoires vont être déposés aussi sur notre site Internet, donc pour que tout le monde ait accès à l'information.

1410

Nous, de notre côté, on va faire l'analyse par la suite. Donc on va faire notre rapport à partir de l'analyse qu'on en fait, des constatations qu'on fait aussi au niveau de ce projet-là. Puis comme je le disais tout à l'heure, on le regarde sur toutes ses facettes, puis autant au niveau social, économique qu'environnemental.

1415

PAR M. HENRI TOUSIGNANT :

Ce que je peux seulement ajouter, que si c'était sur des montagnes à cinq kilomètres (5 km) d'ici, moi, j'ai pas d'objection à ça. Je suis contre ça parce qu'on n'en a pas besoin. On n'a pas besoin de cette électricité-là, on est en surplus.

1420

Vous savez que tout ce qu'on achète en surplus, mettons qu'on achète quelque chose qui est en spécial, mais c'est en surplus, on n'en a pas besoin, c'est une mauvaise affaire. Moi, si j'ai besoin d'une auto chez moi, puis j'en achète deux (2), parce que l'autre est en spécial au garage, je fais pas une bonne affaire.

1425

Alors là, c'est exactement la même situation. On est en surplus d'électricité. Donc je vois pas pourquoi il faudrait se lancer là-dedans.

1430

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup monsieur Tousignant.

PAR M. HENRI TOUSIGNANT :

1435

Merci.

1440

GILLES BELLEROSE

PAR LE PRÉSIDENT :

Avant de passer aux gens qui ont demandé un droit de rectification, j'ai quelqu'un qui a demandé de présenter son point de vue sur le projet. Donc j'inviterais monsieur Gilles Bellerose s'il vous plaît.

1445

Bonjour.

1450 **PAR M. GILLES BELLEROSE :**

Bonjour monsieur le Commissaire. Tout le monde aussi dans la salle.

1455 Permettez-moi de vous dire que c'est à la dernière minute que j'ai su que le BAPE se présentait, et je me suis posé la question pourquoi que le BAPE n'a pas siégé à Sorel où la majorité de la population de la MRC est là, puis beaucoup n'ont pas les moyens de venir en auto parce qu'ils n'ont pas d'auto.

1460 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, toutes ces questions-là ont été discutées en conférence préparatoire, tout a été dit.

PAR M. GILLES BELLEROSE :

1465 Mais je pose quand même la question.

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais je peux quand même vous le dire pour vous expliquer un peu la situation.

1470 Le BAPE, normalement ce que fait le BAPE, la salle qu'on choisit, c'est toujours en fonction des municipalités qui sont directement touchées. Alors c'est pour ça que le choix s'est fait ici tout simplement. C'est pas une question où la population est plus nombreuse ou pas ou tout ça.

1475 C'est en fonction des personnes les plus directement touchées. À moins qu'on n'ait pas d'endroit, qu'on n'ait pas de place disponible, on cherche ailleurs. Mais c'est ça qui a fait le choix qu'on soit ici tout simplement. Il n'y a pas d'intérêt à ce niveau-là.

PAR M. GILLES BELLEROSE :

1480 Vous permettez de compléter que c'est cette population-là qui va payer la majorité du projet.

PAR LE PRÉSIDENT :

1485 Ça, je vais vous laisser faire votre mémoire. Mais vous voyez un peu, je voulais répondre à votre question.

PAR M. GILLES BELLEROSE :

1490 C'est pas dans mon mémoire tel quel. Avant de commencer, n'est-ce pas, c'est Dessau qui est l'entrepreneur qui va construire les éoliennes?

PAR LE PRÉSIDENT :

1495 Écoutez, là, je veux juste préciser avec vous! Là, je vais vous entendre, vous vous êtes ajouté, je sais pas ce que vous allez nous présenter, donc là, on est dans la phase mémoires. Donc là, on présente notre position.

1500 Et il y a eu, au 20 mai dernier, des séances où on posait des questions au promoteur, et il y avait les personnes-ressources des ministères.

Donc actuellement, on est dans une phase où vous venez nous expliquer votre position par rapport au projet.

1505 Donc si vous avez des questions, vous pouvez me les adresser, mais j'aurai pas de réponse aujourd'hui, parce que les gens ne sont pas là pour répondre.

PAR M. GILLES BELLEROSE :

1510 OK. Je demande pas de réponse d'ailleurs.

D'ailleurs, ma présentation, c'est beaucoup de questions.

PAR LE PRÉSIDENT :

1515 Allez-y.

PAR M. GILLES BELLEROSE :

1520 Je vais vous lire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{re} ligne, «Contrairement...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5 point F), 3^e ligne, «... plusieurs questions.»)

1525 Puis je peux vous dire que c'est ma situation personnelle présentement que je mets sur la table.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5 point F), 3^e ligne, «L'information...»)

1530 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... sont insatisfaisantes.»)**

PAR LE PRÉSIDENT :

1535 Monsieur, est-ce que vous avez encore beaucoup de pages?

PAR M. GILLES BELLEROSE :

1540 Non, j'ai une page.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

1545 **PAR M. GILLES BELLEROSE :**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Bien entendu...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernière ligne, «... de conflits d'intérêts.»)

1550

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous avez terminé, monsieur?

1555 **PAR M. GILLES BELLEROSE :**

J'ai terminé.

PAR LE PRÉSIDENT :

1560

Merci beaucoup. Donc nous, votre mémoire, en fait, je voulais vous demander si vous pouvez nous le déposer, la copie écrite, ça va nous permettre de plus l'examiner.

PAR M. GILLES BELLEROSE :

1565

Certainement. Avec plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT :

1570 Donc peut-être le donner soit à monsieur Alexandre Corcoran-Tardif ou madame Boutin à l'arrière. Ça va aussi nous aider pour la transcription, on va avoir votre document complet. Merci beaucoup.

PAR M. GILLES BELLEROSE :

1575 D'accord, merci beaucoup.

**DROIT DE RECTIFICATION
FERNAND GIGNAC**

PAR LE PRÉSIDENT :

1585 Donc j'inviterais maintenant, on est aux rectifications, donc je débiterais avec monsieur Fernand Gignac s'il vous plaît.

 Donc je rappelle les rectifications. Donc on rectifie des faits, donc on vient pas commenter un mémoire d'un autre, même si ça peut des fois nous tenter de le faire, mais on se limite aux faits.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

1590 Parfait. C'est une correction. Dans le mémoire de monsieur Salvas d'hier, il disait, monsieur Salvas, que les maisons plus proches des éoliennes étaient à un kilomètre et demi (1 ½ km) d'une éolienne.

 Dans la publicité de la MRC, payée par la MRC, c'est marqué : distance séparatrice minimale de sept cents mètres (700 m) des maisons. Puis neuf (9) éoliennes situées à plus d'un kilomètre (1 km). Ça, c'est dans la publicité de la MRC. C'est pas un kilomètre et demi (1 ½ km), c'est sept cents mètres (700 m).

 Dans l'article des 2 Rives, de Julie Lambert du 22 janvier 2013, monsieur Salvas déclare, et je cite :

1605 «On nous demandait d'être au moins à cinq cents mètres (500 m) des résidences, et la plus proche se situe à sept cent cinquante mètres (750 m). Nous sommes aussi près des chemins, les éoliennes ne seront pas situées au milieu des terres agricoles.»

Ici, il parle de sept cent cinquante mètres (750 m) dans cette revue-là.

1610 Puis dans l'autre ici, du 29 novembre 2011, le journal Sorel-Tracy Express, Sébastien Lacroix, on peut y lire :

1615 «Pour ce qui est du bruit et l'aspect visuel, l'ingénieur estime qu'ils ne causeront pas de problème aux agriculteurs, et je cite : les éoliennes les plus près sont à sept cents-huit cents mètres (700 m-800 m) des maisons, et le bruit équivaut à cinquante décibels (50 dB) durant le jour, et trente (30 dB) durant la nuit, soit l'équivalent d'un chuchotement.»

1620 Donc on est loin du un kilomètre et demi (1 ½ km) des maisons, si on se fie à qu'est-ce qui a été publié.

PAR LE PRÉSIDENT :

1625 Parfait monsieur. Donc vous allez nous déposer ça. Ça, c'est des articles de journaux par contre.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

Ça ici, c'est une publicité.

1630 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc peut-être la donner à madame Boutin à l'arrière, on va juger voir qu'est-ce qu'on peut...

1635 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Ça, c'est une publicité payée par la MRC qui a paru deux-trois (2-3) fois dans les journaux.

PAR LE PRÉSIDENT :

1640 OK. Donc peut-être juste le déposer à l'arrière, puis on va vérifier pour s'assurer qu'on a les droits pour pouvoir le déposer. Merci.

1645

MARTINE CHAMPAGNE

1650 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant madame Martine Champagne s'il vous plaît.

1655 **PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :**

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

1660 Bonjour.

PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :

1665 Moi, je viens corriger le chiffre donné hier à la question qui m'était adressée. Donc après vérification, j'ai compté sept (7) signataires résidents de Saint-David, qui s'étaient ralliés à la pétition d'opposition.

PAR LE PRÉSIDENT :

1670 Parfait. Donc c'est une précision.

PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :

1675 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup madame Champagne.

1680

MARCEL FAFARD

1685 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant monsieur Marcel Fafard s'il vous plaît.

PAR M. MARCEL FAFARD :

1690 Bonjour monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

1695 Bonjour.

PAR M. MARCEL FAFARD :

1700 Pour ce qui est, juste une précision de certification, l'assurance est payée par le promoteur. Je crois que c'est l'article 26 du contrat, comme vous savez, avec Hydro-Québec, qui est pour tous les risques, verglas, environnementaux et tout.

1705 Pour ce qui est de la santé, on vous a déposé un document du Québec, l'Institut national de recherche de santé du Québec qui date de mars 2013, très récent. On a parlé beaucoup de perturbations, j'invite à Commission à bien étudier ce document qui est fait au Québec.

1710 Pour ce qui est de la profondeur, c'est moi qui a négocié, monsieur le Commissaire, tous les contrats d'options, et la profondeur, chacun des agriculteurs a des demandes. Premièrement, le minimum d'un code, le Code d'électricité, c'est trente quelque pouces, neuf cents millimètres (900 mm), point neuf mètre (0,9 m). Ça, c'est le minimum.

Mais il y a des agriculteurs qui veulent avoir un point deux (1,2 m), il y en a qui veulent un point cinq (1,5 m), d'autres un point quatre (1,4 m).

1715 Moi, j'ai dit, écoutez, quand va arriver le temps, on va vous consulter savoir à quelle profondeur que vous voulez qu'on va enfouir les fils, puis on enfouira selon votre volonté, vous êtes le propriétaire. Ça, c'est la précision.

PAR LE PRÉSIDENT :

1720 Là, on parle d'enfouissement des fils à ce moment-là?

PAR M. MARCEL FAFARD :

1725 Oui, l'enfouissement des fils.

Pour le budget, quatre-vingts mètres (80 m), cent mètres (100 m), je pense que vous connaissez très bien le dossier, je pense que vous avez bien répondu.

1730

Il faut préciser, juste une précision, à quatre-vingts mètres (80 m), on avait cinquante et un point cinq gigawatts-année (51,5 GW/an); à cent mètres (100 m), on a cinquante-neuf point quatre gigawatts-année (59,4 GW/an).

1735

Bon tantôt, on a parlé de meilleures machines, il n'y a pas de meilleures machines. Quel que soit, soit le privé, le public, peu importe, c'est les machines approuvées par Hydro-Québec. Aucun promoteur au Québec ne peut acheter une turbine qui n'est pas par un manufacturier non approuvé par Hydro-Québec. Et les turbines doivent être testées pour les grands froids. D'ailleurs, c'est pour ça qu'il y en a beaucoup beaucoup en Gaspésie.

1740

Dessau n'a jamais affirmé que ça tournait quatre-vingt-dix (90) jours, les éoliennes. Il faut faire bien attention. La précision là-dedans, monsieur le Commissaire, est très importante. On vous a démontré que les éoliennes Senvion commencent à tourner à onze kilomètres-heure (11 km/h), et à quatre-vingt-six kilomètres-heure (86 km/h), c'est pas des chiffres exacts, parce que les gens travaillent en mètres-seconde, mais pour avoir une compréhension plus facile pour les gens, on l'a mis en kilomètre-heure, à quatre-vingt-six kilomètres-heure (86 km/h), les éoliennes arrêtent.

1745

Et on nous a dit que ça va tourner environ quatre-vingts pour cent (80 %) du temps. Mais pas en pleine productivité. À onze kilomètres-heure (11 km/h), on va produire à peu près quinze (15 %) à vingt pour cent (20 %) de la capacité de la machine.

1750

Et pour avoir la capacité optimale, il faut que ça tourne alentour de dix-neuf (19 km/h) à vingt kilomètres-heure (20 km/h).

1755

Ce qu'on dit, puis c'est ça la nuance, le cinquante-neuf point quatre gigawatts-année (59,4 GW/an), c'est l'équivalent comme si la machine tournait à pleine capacité entre vingt-sept (27 %) et vingt-huit pour cent (28 %) du temps.

1760

Pour les fameuses redevances! Les redevances pour les agriculteurs, les agriculteurs, pour les douze (12) éoliennes, c'est deux point sept pour cent (2,7 %) des revenus bruts, donc de la facture qu'on envoie à Hydro-Québec.

1765

Pour les municipalités, c'est deux point sept pour cent (2,7 %) des revenus bruts pour les douze (12) éoliennes et il y a également un point cinq pour cent (0,5 %), parce que nous, on s'est engagé à suivre le protocole qui a été négocié entre l'UPA et Hydro-Québec pour des projets éoliens en implantation en zones agricole et forestière. C'est à l'annexe 9 de l'appel d'offres d'Hydro-Québec et qui a été renouvelé en 2013, soit dit en passant.

Les seuls changements, ce sont les montants qui ont augmenté un petit peu par rapport à l'appel d'offres qu'on a répondu en 2009.

1770 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Juste bien comprendre le point cinq (0,5 %) dont vous parlez, c'est un point cinq pour cent (0,5 %) des revenus bruts?

1775 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Des revenus bruts.

1780 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Qui s'ajoute à?

PAR M. MARCEL FAFARD :

1785 Pour tous ceux qui ont signé des options. Même si un agriculteur, un propriétaire terrien, on va voir, parce que lorsqu'on est en élaboration d'un projet, il y a des hypothèses de travail, il faut négocier avec Hydro-Québec, il y a les distances, il y a l'impact sur l'environnement, il y a l'étude d'impact. Bon, vous avez vu, il y a eu des demandes, il faut déplacer certaines éoliennes, etc. Il y a la CPTAQ qui intervient.

1790 Donc on signe plusieurs options d'octroi avec des agriculteurs. Et tous ceux qui ont signé des offres, même s'il y a absolument rien qui se construit sur leur terrain, ils ont droit, on prend toute la superficie qui est en contrat d'option, et ils ont droit à point cinq pour cent (0,5 %) proportionnellement aux superficies du montant brut. C'est pas des gros montants.

1795 Mais c'est pour ça qu'il faut faire attention! La nuance, c'est deux point sept (2,7 %), plus deux point sept (2,7 %), plus point cinq (0,5 %). Et c'est en fonction des revenus bruts.

1800 Donc quand les gens disent, s'il vente pas, les agriculteurs – imaginons un scénario catastrophique, il y a zéro vent, il y aura zéro revenu, zéro redevance.

1805 Bon, c'est madame Parent qui a dit, je n'ai jamais mentionné que le rapport serait confidentiel pour ce qui est des inventaires qui vont être faits. Ça va être avec le certificat d'autorisation, vous le savez très bien, pour faire un décompte des mortalités sur de deux (2) à cinq (5) ans dépendant des sections, des oiseaux. C'est fait selon un protocole très très strict.

1810 C'est pas ça que j'ai dit. J'ai dit tout simplement, moi, la question était pour les négociations avec les financiers qui se passent actuellement. C'est pas vrai que je vais mettre publiques les négociations actuelles avec des financiers pour la partie privée. La MRC, on met dix-sept point sept millions (17,7 M\$), le surplus, on va le financer sur des institutions financières privées.

1815 Là-dessus, c'est ça que je vais garder confidentiel, je donne ça, on va dire, aux administrateurs. Les administrateurs en feront ce qu'ils voudront. Mais moi, je peux pas mettre public quelque chose qui appartient aux administrateurs.

Ça n'a rien à voir avec le décompte des mortalités de la faune aviaire.

C'est tout, merci.

1820 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup monsieur Fafard.

1825 _____
DENIS BOISVERT

1830 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant monsieur Denis Boisvert s'il vous plaît. Bonjour.

PAR M. DENIS BOISVERT :

1835 Bonjour monsieur le Commissaire.

1840 Une première rectification concernant le supposé ou en tout cas, je sais pas comment l'appeler, le conflit d'intérêts de monsieur Louis Joyal. Il y a un intervenant cet après-midi qui a fait référence à une lettre qui a été envoyée au directeur général de la municipalité, et il en a lu un extrait.

1845 Je ne connais pas cette lettre-là. Ce à quoi je voulais vous sensibiliser, c'est que nous avons reçu, à la MRC, j'ai reçu une lettre du même commissaire en date du même jour, et je voudrais juste vous lire deux (2) paragraphes qui concernent spécifiquement le dossier dont je vous parle.

«En ce qui concerne le présumé conflit d'intérêts de monsieur Joyal, les informations obtenues ne nous permettent pas de conclure que celui-ci puisse avoir contrevenu aux règles prévues en la matière dans la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités à titre de membre du Conseil des maires de la MRC.»

1850

Je saute un paragraphe et je vous rajoute que :

«Nos analyses ne nous ont pas permis d'identifier des résolutions où monsieur Joyal n'aurait pas respecté les prescriptions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, et ce, à partir du 25 juin 2010.»

1855

Cette date-là, c'est la date à laquelle monsieur Joyal a signé un contrat d'option de propriété superficielle avec la MRC.

1860

Donc le commissaire précise :

«Nos analyses ne nous ont pas permis d'identifier les résolutions où monsieur Joyal n'aurait pas respecté les prescriptions de l'article 361 de ladite Loi, et ce, à partir du 25 juin 2010. De plus, bien que certains pourraient soutenir que monsieur Joyal avait des intérêts dans ce contrat, le traitement de la plainte n'a pas permis de recueillir des éléments probants appuyant la thèse d'une contravention à l'article 364 de la Loi.»

1865

C'est ce que je voulais vous préciser.

1870

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc ce que je comprends, c'est qu'il y a deux (2) lettres. Il y a celle que vous venez de lire qui est adressée à la MRC, puis il y en a une seconde qui était adressée au directeur général de la Ville de Sorel-Tracy.

1875

PAR M. DENIS BOISVERT :

De Yamaska.

1880

PAR LE PRÉSIDENT :

Excusez, de Yamaska.

PAR M. DENIS BOISVERT :

1885

Donc c'est une précision que je voulais vous apporter.

1890

Le deuxième point, c'est en rapport, bon, il y a quelqu'un qui a fait allusion au professionnalisme des consultants. Je veux juste vous dire que dans notre dossier, l'étude de préféabilité, puis on l'a déjà mentionné dans une rencontre d'information, l'étude de préféabilité qui avait été faite par le Groupe SM International concluait, donc le consultant nous disait, écoutez, selon le taux en vigueur, ce n'est pas rentable d'aller dans ce genre de projet là pour la MRC Pierre-De Saurel.

1895

Par contre, quand on a eu une actualisation du taux d'achat par Hydro-Québec, on est allé en appel d'offres pour avoir un consultant, le résultat de l'appel d'offres a été que le même consultant a été engagé, et à ce moment-là, on a cheminé en approfondissant nos études.

1900

Donc je voulais juste vous dire que les professionnels, ça arrive qu'ils nous disent, allez-y pas! C'est pas toujours un acquis pour eux de dire, regarde, la manne est là, on y va. Il y a une nuance à apporter.

1905

Troisième point, il y a un intervenant qui a fait référence aussi à une mise en demeure que la MRC aurait envoyée à un contribuable. Je veux juste vous préciser qu'il y a une nuance.

1910

La MRC, dans ce cas précis là, n'a pas envoyé une mise en demeure au contribuable; elle s'est plutôt prévalu des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information à l'effet de demander à la Commission l'autorisation de ne pas donner suite – puis là, je dis un chiffre – à plus ou moins quatre-vingt-dix (90) demandes qu'on avait reçues à la MRC à l'intérieur d'une période de trois (3) mois.

1915

Quand nous avons adressé notre demande à la Commission, une lettre a été envoyée à monsieur Gignac pour l'informer de notre stratégie. Donc il était en copie conforme, mais ce n'est pas une mise en demeure qui lui a été envoyée.

1920

Ça complète mes précisions.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup monsieur Boisvert.

1925

PAR M. DENIS BOISVERT :

Merci à vous.

1930

ROBERT DUMONT

PAR LE PRÉSIDENT :

1935

J'appellerais maintenant monsieur Robert Dumont s'il vous plaît.

PAR M. ROBERT DUMONT :

1940

En fait, c'est un détail qui est revenu déjà à plusieurs occasions dont une fois aujourd'hui, qui parlait d'un corridor de vent. Il y a aucun corridor de vent, ni près ni loin d'ici.

C'est seulement ça.

1945

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, merci beaucoup monsieur.

1950

DIANE DE TONNANCOURT

PAR LE PRÉSIDENT :

1955

J'appellerais maintenant madame Diane De Tonnancourt s'il vous plaît.

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

1960

Monsieur le Commissaire, c'est une précision quant à la demande que vous m'avez faite par rapport au pourcentage des redevances.

1965 Je vous donnerai pas le pourcentage par rapport au budget total, parce qu'il y a des sommes qui nous sont demandées et, dans le fond, on est comme une boîte à lettres. On perçoit, mais on remet aussi, comme à la MRC, la police.

Le montant que je vais vous donner, c'est le montant du pourcentage sur les taxes foncières qu'on perçoit, et c'est de l'ordre de dix pour cent (10 %), après vérification.

1970 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup.

1975 _____
MARIA LIBERT

PAR LE PRÉSIDENT :

J'appellerais maintenant madame Maria Libert s'il vous plaît.

1980 **PAR Mme MARIA LIBERT :**

1985 Le dernier intervenant qui a présenté son mémoire, je me suis sentie interpellée parce qu'il disait qu'il y avait comme un manque – je viens de perdre mon idée! – mais c'est que je voulais préciser, c'est qu'il y avait un manque de démocratie de la part des élus.

1990 Il y a seulement six (6) mois, je voulais juste préciser qu'il y a seulement six (6) mois, il y a eu des élections municipales. Si les citoyens des trois (3) municipalités concernées étaient vraiment opposés au projet, je pense que véritablement, les trois (3) maires qui ont été élus dans les municipalités de Saint-Aimé, Yamaska et Saint-Robert, c'est sûr que l'élection, on ne serait pas là aujourd'hui.

1995 Donc les élections municipales de novembre 2013 prouvent une chose, que si on est encore en poste, c'est parce que le projet n'était pas un centre d'intérêt pour les gens.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

2000 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gignac, si c'est sur autre chose que ce que vous avez dit. On ne revient pas. Une fois que ça a été dit, nous, la Commission, on va prendre compte de tout ça, puis on va l'analyser.

2005 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

C'est parce qu'il a parlé de moi.

2010 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, mais on fera pas ce débat. Laissez-nous, monsieur Gignac, on a l'information, on a la vôtre.

2015 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Il a déclaré une fausseté.

2020 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je peux pas, monsieur, on finira plus la soirée. Donc plutôt adressez-vous à la Commission à l'arrière, on va voir les arrangements qu'on peut faire, mais je vous invite pas à venir maintenant, désolé.

2025

MOT DE LA FIN

2030 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc pour terminer, je serais à mon discours de fermeture!

Ceci met fin à la deuxième partie de cette audience publique.

2035

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter tous les documents déposés et les transcriptions dans les centres de consultation ainsi que sur le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

2040 Les personnes qui désirent exercer leur droit de rectification par écrit – alors monsieur Gignac, si vous désirez – donc tous ceux qui veulent exercer leur droit de rectification par écrit peuvent le faire jusqu'au 26 juin prochain. Donc je permets qu'on le fasse par écrit, mais pas de façon verbale ici même.

2045 Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

2050 La Commission d'enquête poursuit ses travaux, et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 19 septembre prochain.

2055 La Commission tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique. Donc un gros merci à tous.

2060 Je sais que ça a été un débat quelquefois avec beaucoup d'émotion, donc merci beaucoup d'avoir gardé un climat serein pour qu'on puisse s'exprimer de manière correcte et que tout le monde puisse parler et donner son opinion. Donc un gros merci pour ça.

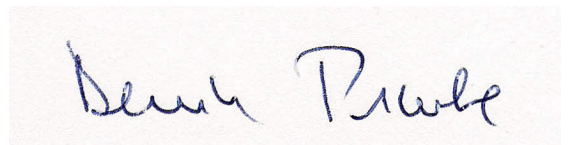
2065 Merci également aux personnes-ressources qui sont venues en première partie répondre à nos questions et qui répondent encore à nos questions, et également au promoteur qui continue aussi à collaborer aux questions de la Commission.

Donc merci à tous. Et un bon retour chez vous.

2065

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

2070



DENISE PROULX, s.o.